



SYNTHESE DE LA JOURNEE D'INFORMATION SUR LE PLAN DE GESTION DU VAL DE LOIRE

A l'hôtel de la ville de Blois, le 23 Février 2012

Cette journée d'information et d'échange sur le Plan de gestion du Val de Loire a été animée par Myriam Laidet, *Chargée de mission Développement durable, Mission Val de Loire*.

Marc Gricourt, Maire de Blois et Conseiller général du Loir-et-Cher, **Alain Beignet**, Conseiller Régional du Centre et **Jean-Pierre Tressard**, Sous-Préfet de Chinon, Chargé de mission Val de Loire pour l'Etat ont débuté cette journée rappelant les objectifs de cette rencontre et les enjeux majeurs de l'inscription du site Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Marc Gricourt rappelle que la préservation du site n'est pas seulement l'affaire de l'Etat et des Régions mais également des collectivités territoriales qui ont la responsabilité de s'approprier cette notion de patrimoine mondial.

Il est nécessaire que les porteurs de projets prennent en compte cette dimension patrimoine mondial qu'il convient d'intégrer le plus en amont possible de leurs démarches qu'elles soient de construction, de réhabilitation du patrimoine bâti ou d'aménagement du patrimoine paysager. Les valeurs du patrimoine mondial demandent, aussi, à être prises en compte dans la politique urbaine globale, portée par la ville centre et l'agglomération.

Alain Beignet souligne que la préservation du site est l'affaire de tous les élus. C'est au titre de cette responsabilité que la région Centre a contribué et validé le Plan de gestion du site UNESCO en septembre 2011. La reconnaissance par l'UNESCO est une chance mais aussi un devoir, celui de respecter ces paysages naturels et culturels ainsi que la qualité de son patrimoine architectural et urbain.

Le patrimoine et sa préservation représentent des enjeux économiques importants pour la région : les grands sites patrimoniaux, figures de proue du Val de Loire, contribuent à son attractivité touristique et sa lisibilité nationale et mondiale.

L'inscription UNESCO élargit cette notion de patrimoine à l'ensemble du territoire fluvial, élargissant de fait l'offre touristique, du monument au tourisme de nature. Une marque « Val de Loire » vient d'être créée à l'initiative des deux régions et de l'Etat pour valoriser la totalité de ce prestigieux territoire.

Jean-Pierre Tressard précise que la validation par les communes et communautés de communes du Plan de gestion, à l'appui d'une délibération, marque leur engagement à protéger, garantir et permettre l'évolution économique, touristique, culturelle, sociale du Val de Loire tout en respectant ce qui fait son identité.

Avec le Plan de gestion, la France se dote d'un document de référence pour les années à venir afin de conserver ce label. Les décisions d'aménagement et d'urbanisme qui relèvent des collectivités dans le cadre de leurs compétences demandent à être compatibles avec la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.)

La matinée fut ensuite consacrée à la présentation et à l'explication de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E).

Georgette Tacquard, *Chargée de mission, DAT Conseils* a présenté et exposé, à l'échelle du site, les références patrimoniales et paysagères qui caractérisent le Val de Loire. Le milieu naturel du Val ainsi que son contexte historique ont été analysés afin d'apprécier la contribution de ce site à la V.U.E. En particulier, cette étude globale a permis de dégager sept grands patrimoines qui demeurent à la base de la V.U.E.

- Les châteaux de la Loire et leurs fortifications, éléments clés des stratégies de défense, de conquête et de gestion des territoires
- Le patrimoine chrétien, témoins de l'alliance précoce de l'Eglise et de la royauté
- Le patrimoine lié à la navigation fluviale et aux voies terrestres associées
- Les dispositifs d'adaptation aux crues (2000 ans d'évolution)
- Le patrimoine bâti vernaculaire et troglodytique
- Les paysages agraires hérités de la présence de la royauté et des grandes abbayes
- La Loire et ses coteaux, en interaction avec l'homme, est un paysage hautement culturel

Table ronde : la déclinaison territoriale de la V.U.E. à Blois

Quelles sont les caractéristiques du patrimoine mondial sur la ville de Blois qui représente une des expressions les plus significatives du paysage culturel du Val de Loire ? La V.U.E. de Blois est analysée à travers le croisement de quatre regards, celui :

- De la géographie historique avec **Jean-Paul Sauvage**, *Historien*,
- De l'environnement avec **Béatrice Amossé**, *Directrice de l'Observatoire Loire*,
- Du paysage avec **Catherine Farelle**, *Paysagiste, Images en herbe*
- Du l'Etat, avec **Jacques de Vannoise**, *Architecte des Bâtiments de France, Directeur du Service Territorial du Patrimoine du Loir-et-Cher, DRAC Centre*

La fin de matinée fut consacrée à la caractérisation de la V.U.E pour chaque commune.

A partir de témoignages et retours d'expérience de collectivités ayant déjà travaillé sur des études paysagères ou des études patrimoniales, l'objectif était de réfléchir, ensemble, sur une meilleure appropriation du statut de « collectivités, maîtres d'ouvrages du site ».

Parmi les témoignages, trois sont particulièrement significatifs :

Nicole Chevallier, *Maire de Montlivault*, présente les différents projets de son territoire : restauration du port, participation à la réalisation de la piste cyclable le long de la Loire, réalisation d'un belvédère en prolongement de l'Eglise et de son parvis restaurés et la suppression d'un point noir, dans la plaine alluviale, avec le déménagement d'une importante décharge de grues suite au rachat du foncier et à la délocalisation de l'entreprise de stockage.

Gilles Clément, *Président de la Communauté de communes du Pays de Chambord, Conseiller général du Loir-et-Cher*, pointe la nécessité de rechercher, ensemble, un outil de gestion du lit majeur de la Loire, territoire de grande qualité paysagère très menacé par la déprise agricole et l'occupation à caractère individuel ou isolé (cabanons de loisir, installation sédentaire de gens du voyage) sans autorisation qui, créent des points d'urbanisation lourds de conséquences faute de réactions de la part des élus. Il conclut par une annonce, celle de prendre en compte ce sujet à l'occasion de sa candidature dans le cadre du Contrat régional de pays dit de troisième génération et d'en faire un des axes prioritaires de l'action sur la communauté de communes du Pays de Chambord.

Nicolas Frelon, *adjoint au maire de Rochecorbon (Indre Loire)*, a rappelé le grand projet de réhabilitation du port et de mise en valeur du linéaire de Loire dans une perspective d'espaces récréatifs de loisirs pour les habitants. Il souligne la réelle difficulté de construire un projet sur un espace aussi contraint que celui du Domaine

Public Fluvial qui, par ailleurs, a besoin de l'intervention des collectivités pour son entretien, en lien avec les services de l'Etat, gestionnaires.

Isabelle Longuet, Directrice de la Mission Val de Loire, a conclu cette matinée rappelant les idées fortes à retenir :

. L'intérêt de la notion de « patrimoine culturel » comme élément structurant du patrimoine mondial.

. Le patrimoine, les paysages, comme des points d'appuis des politiques de développement durable. « *Nous ne sommes pas simplement dans la présentation d'un beau patrimoine à montrer au monde mais également dans une préoccupation de politique de développement.* » a-t-elle insisté.

. Le dialogue entre les acteurs afin de préserver et de faire évoluer cette Valeur Universelle Exceptionnelle est également fondamental.

Elle conclut en confirmant que la préservation de ce patrimoine doit s'entendre dans une démarche globale impliquant la ville et son agglomération. C'est l'ensemble du territoire que l'inscription peut irriguer et sur lequel il faut travailler.

L'après-midi fut consacrée au Plan de gestion UNESCO du Val de Loire.

Franck Lellu, Inspecteur des sites, DREAL Centre et **Dominique Masson**, Coordination architecture et patrimoine, DRAC Centre ont présenté les différentes orientations de ce Plan de gestion, ses caractéristiques, ainsi que les engagements de l'Etat vis-à-vis de ce Plan.

Le débat qui a suivi a porté sur les questions que peuvent se poser les collectivités concernant la prise en compte de ce Plan de gestion, notamment les problèmes d'accès aux rives de Loire, de protection des zones agricoles menacées par l'étalement urbain et le soutien financier et technique au particuliers dans la réhabilitation du patrimoine existant (Intervention **de Pascale de Surnam**, Fondation du patrimoine 41)

Deux études de cas ont par ailleurs été présentées :

Stéphane Baudu, Maire-adjoint, La Chaussée-Saint-Victor a démontré comment sa commune, sur une des dernières grandes parcelles agricoles, a développé un projet innovant transformant celle-ci en éco-quartier bâti sur l'esprit du lieu. **Emmanuel Brochard**, Directeur du CAUE 41, a exposé, dans une approche méthodologique, les enseignements à retenir, soulignant l'importance de la prise en compte des morphologiques patrimoniales de la trame viaire et du bâti pour définir un projet résidentiel adapté aux normes de développement durable.

Christian Mary, Maire de Vineuil, a présenté les outils d'un projet de planification original et innovant dont l'objectif était, notamment, de réconcilier les habitants avec la Loire et son patrimoine. Sa « recette », agri sur la maîtrise du foncier avec deux

outils, la ZAP, Zone agricole protégée et la ZAC multi-sites et assurer une concertation approfondie avec les habitants.

Conclusion

Christophe Degruelle, *Président de la communauté d'agglomération, Aglopolys*, a rappelé la notion fondamentale de perception du paysage par les populations : « quand il n'existe pas de perception du paysage par les populations. Il n'y a plus de paysage ». Par ailleurs, il souligne la nécessité de dépasser le périmètre du site UNESCO pour s'intéresser aux communes qui se retrouvent « derrière la façade patrimoine mondial » : les recommandations de la Mission Val de Loire ainsi que l'attractivité de l'inscription les concernent aussi.

Il appartient aux élus de faire vivre ce Plan de gestion mais avec la mise à disposition de quels moyens techniques et financiers pour les accompagner ? L'agglomération, en lien avec la ville de Blois, s'est saisie du sujet et réfléchit à intégrer, dans son équipe, les compétences d'un paysagiste conseil auprès des élus et des habitants pour mettre en œuvre une stratégie d'intégration paysagère exemplaire des projets de ce territoire patrimonial d'exception.

Jean-Pierre Tressard, *Sous-Préfet de Chinon, Chargé de mission Val de Loire*, en tant que coordinateur des services de l'Etat pour la gestion du site UNESCO, a salué les réflexions, les propositions, les actions et les engagements déjà pris de certains maires sur leur commune, ces engagements démontrant leur appropriation du Plan de gestion.

Une jurisprudence des plus belles réalisations pourra se construire, certains élus pouvant témoigner de projets auprès d'autres élus pour sensibiliser et faire en sorte que ce Plan de gestion et cette appropriation de ce qui fait la Valeur Universelle Exceptionnelle sur leur commune, contribuent à des projets d'excellence.

A ce titre, il rappelle que, face à certains promoteurs ou lotisseurs, les élus sont les patrons de leur commune et à ce titre, ils se doivent d'être exigeants vis-à-vis des bureaux d'étude en charge de la révision de leur PLU. Le succès du Plan de gestion, c'est, aussi, l'appropriation par les élus, des pouvoirs dont ils sont les délégués.

Il conclut en remerciant les participants et les invitant à poursuivre leurs engagements, notamment en s'appuyant sur les capacités d'expertise et de conseil de la Mission Val de Loire.